



Conseil Général de la Commune Cuarny

Procès-verbal de la séance du 14 octobre 2021

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Procès-verbal.
3. Assermentation de nouveaux membres.
4. Présentation des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026.
5. Nomination de membres dans diverses commissions et associations intercommunales.
6. Préavis n° 6/2021 Point d'impôt – rapport de la Commission – débat – décision.
7. Préavis n° 7/2021 Plafond d'endettement – rapport de la Commission – débat – décision.
8. Préavis n° 8/2021 Plan directeur régional – rapport de la Commission – débat – décision.
9. Communications de la Municipalité.
10. Interventions individuelles.

Le Président, M. Raymond Morel souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Général et remercie les membres de la Municipalité de leur présence. Il ouvre la séance à 20h16.

Point 1 : Appel

Sont excusés : Mesdames Sylviane Herren, Valérie Leu, Yvette Morel, Danielle Roulier et Monique Schaer, ainsi que Messieurs Didier Peguiron, Alexandre Reimao, Christian Roulier, Philippe Schaer et Armand Zulauff.

18 membres du Conseil Général sont présent-e-s sur 28. Le quorum est atteint.

Point 2 : Procès-verbal

Mise en votation du procès-verbal du 14 juin 2021.

Le procès-verbal du 14 juin 2021 est accepté à l'unanimité.

Point 3 : Assermentation de nouveaux membres.

Assermentation de Mesdames et Messieurs : Julie Bize, Patricia Cartier, Nicolas Christin, Jocelyne Clausen, Albertine Gendroz, Willy Gendroz et Quentin Hostettler.

Le président lit le serment du Conseil Général que tous et toutes promettent de respecter.

Le nombre de membres du CG est porté à 35, dont 25 sont présent-e-s.

Point 4 : Présentation des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026.

La parole est donnée aux membres de la Municipalité.

Frédéric Leu se présente, il est le syndic et ses dicastères sont la finance, la police et la police des constructions.

Laure Christin se présente, ses dicastères sont l'école et la petite enfance, le social et le clôt d'équarrissage.

Jérémy Cartier se présente, ses dicastères sont l'eau potable, la déchèterie ainsi que les domaines et les terrains.

Julien Correvon se présente, ses dicastères sont les bâtiments, l'éclairage publique, la protection civile, les pompiers et il fait partie du comité de l'union forestière.

Le Syndic présente Monsieur François Capt qui est absent, ses dicastères sont les routes et les forêts.

Le président les remercie.

Point 5 : Nomination de membres dans diverses commissions et associations intercommunales.

Le président demande un scrutateur ou une scrutatrice volontaire pour la séance, puisque seul M. Christian Gendroz est présent. M. Quentin Hostettler se porte volontaire.

Le président explique que lors de la séance d'installation des autorités communales du 17 mars 2021 des postes à pourvoir sont restés vacants.

Pour être complétée, la commission permanente a besoin d'un ou d'une membre supplémentaire. Le président explique qu'un tournoi de rôle s'applique au 30 juin (président - e, membre ou suppléant - e). Le président passe la parole aux conseillers et conseillères. Mme Katia Gendroz propose Mme Julie Bize qui accepte. Elle est élue par acclamation.

Il manque un scrutateur suppléant ou une scrutatrice suppléante. Le statut (membre actif ou suppléant) dépend d'un tournoi qui se passe le 30 juin. M. Nicolas Christin se porte volontaire et est élu par acclamation.

Mme Katia Gendroz est déléguée du Conseil Général pour l'ASIYE et a besoin d'un suppléant ou d'une suppléante. Mme Catherine Burgy se propose et est élue par acclamation.

Point 6 : préavis n° 6/2021 Point d'impôt.

Le président donne la parole au syndic qui explique que pour les années 2020 et 2021 le taux d'imposition était fixé à 77%. Il rappelle que l'exercice 2020 se solde par un excédent de revenus de CHF 54'126.39. Il évoque que le montant total des recettes fiscales perçues durant l'année 2020 se monte à CHF 543'532.88 et qu'aucun investissement, ni nouvel emprunt n'a été effectué durant l'année 2020.

Le syndic explique que la pandémie a impacté le revenu des contribuables, malgré l'aide de la confédération. Une fois que les réserves seront épuisées, des problèmes financiers sont à redouter, et le financement de cette crise se passera inévitablement par les communes et les contribuables.

Pour les années à venir, le syndic rappelle que des investissements sont prévus, comme l'entretien du chemin « en Nicolet » en 2022, l'entretien du bac à boue de la STEP en 2023, de plus, la réfection de la station de pompage est à prévoir après 2023.

Ainsi, la Municipalité propose au Conseil Général de reconduire l'arrêté d'imposition à 77% pour les années 2022 et 2023, et de laisser les autres taxes inchangées (impôt foncier, impôt personnel fixe, droits de mutations, impôt complémentaire sur les immeubles, impôt sur les chiens).

Le président remercie le syndic et passe la parole à Mme Francine Khayata-Dutoit qui lit le rapport de la commission de gestion. Le rapport reprend les différents éléments expliqués et recommande aux membres du CG d'accepter le préavis.

Le président passe la parole aux conseillers et conseillères pour leurs questions.

Il n'y a aucune question.

Mise en votation :

Article 1 : L'arrêté d'imposition pour les années 2022 et 2023 est reconduit à 77% sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques et morales.

Article 2 : Les autres impôts et taxes ne sont pas modifiés.

Article 3 : L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

Le préavis n° 6/2021 est accepté à l'unanimité.

Point 7 : Préavis n °7/2021 Plafond d'endettement.

Le président passe la parole au syndic.

Le syndic explique que le plafond d'endettement de la législature 2016-2021 s'élevait à CHF 1'700'000.-.

Il annonce la proposition de la Municipalité de garder le plafond d'endettement à cette valeur, puisque la commune n'est que faiblement endettée et que le bouclage des comptes au 31.12.2020 montre une capacité d'autofinancement de CHF 49'774.-. Il explique que cette capacité d'autofinancement permettrait de financer une partie des nouveaux investissements prévus par la Municipalité sans avoir à recourir à l'emprunt mais que l'évolution des coûts des

écoles et de la facture sociale, pourrait amoindrir cette capacité d'autofinancement de manière significative.

De plus, le syndic rappelle que l'endettement brut actuel de la commune et le cautionnement de l'ASIYE correspondent à un plafond d'endettement de CHF 936'219.-.

Selon la Municipalité, garder CHF 1'700'000.- serait opportun afin de garder une certaine marge de manœuvre quant aux incertitudes liées à l'évolution des charges.

Le syndic rappelle également qu'aucun emprunt ne sera effectué par la Municipalité sans l'accord préalable du Conseil Général.

Le président remercie le syndic et passe la parole à Mme Francine Khayata-Dutoit qui lit le rapport de la commission de gestion recommandant d'accepter le préavis.

Le président passe la parole aux conseillères et conseillers pour leurs éventuelles questions.

Il n'y a pas de question.

Mise en votation de la valeur du plafond d'endettement (y compris cautionnement) à CHF 1'700'000.-.

Accepté : 24, abstention : 1.

Point 8 : Préavis n°8/2021 Plan directeur régional.

Le président donne la parole à M. Jérémie Cartier, conseiller municipal en charge du Plan Directeur Régional (PDR).

Il explique que la finalité du PDR est de donner la direction pour l'aménagement du Nord vaudois, qui représente 1/5 du canton. Il vise à coordonner les thématiques ayant un lien important avec le territoire, comme la mobilité, les emplois, les zones à bâtir, les ressources patrimoniales, paysagères et naturelles et l'énergie. Le PDR sera un cadre de référence pour les projets futurs, qui permettrait de faciliter l'approbation par les autorités supérieures des projets à impact territorial, présentés par les communes du Nord vaudois.

Il raconte qu'après 5 ans de travail, le volet stratégique du PDR du Nord vaudois est soumis à approbation. Cette dernière permettra au Nord vaudois d'être doté du premier PDR compatible avec le Plan Directeur Cantonal (PDC) et la Loi sur l'Aménagement du Territoire et des Constructions (LATC), depuis leur révision.

Le président remercie M. Jérémie Cartier et passe la parole à Mme Katia Gendroz, remplaçante de M. Christian Roulier. Elle lit le rapport de la commission permanente qui explique que le PDR s'articule autour de 5 enjeux stratégiques : le patrimoine paysager

naturel et bâti, l'économie, la mobilité, les centres urbains et la gestion de l'environnement et des ressources. Le volet stratégique qui est soumis à l'approbation du CG, regroupe des mesures complètes qui couvrent tous les volets touchant au territoire comme l'agriculture, la sylviculture, la nature, la circulation des véhicules, les sources, l'épuration des eaux, les déchets et le sujet des éoliennes y sont notamment traités. La commission permanente a relevé différents degrés de détails dans les mesures mais rien ne nécessitant des amendements. En outre, la commission permanente propose au CG d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Le président remercie Mme Katia Gendroz et passe la parole aux conseillères et conseillers pour leurs éventuelles questions et remarques :

M. Quentin Hostettler demande des détails par rapport au plan qui a été projeté sur l'écran lors de la présentation du préavis.

M. Jérémie Cartier lui répond qu'il s'agit de la délimitation des zones artisanales et industrielles.

Mme Nicole Bangert s'étonne que le PDR ne fasse pas mention de la décroissance alors qu'il est censé donner une direction à suivre pour les 10-15 prochaines années. Elle demande s'il est possible d'entrer en dialogue avec les personnes qui ont conçu ce plan.

M. Jérémie Cartier répond qu'il est certainement possible de faire remonter cette problématique et s'engage à regarder avec la Municipalité pour que ce sujet soit présenté à qui de droit.

Mise en votation du volet stratégique du Plan Directeur Régional du Nord vaudois :

Acceptation : 11, Abstention : 12, Refus : 1

Le préavis n°8/2021 est accepté.

Point 9 : Communications de la Municipalité.

Le président passe la parole aux membres de la Municipalité.

Le syndic annonce que vers la fin octobre, le nouveau site internet de Cuarny devrait être opérationnel et que les bugs, ou du moins leur majeure partie, devraient avoir complètement disparus.

Mme Laure Christin rapporte que la salle triple du collège d'Yvonand sera effective à la fin de l'année.

Mme Laure Christin annonce que la cantine de Pomy fonctionne pour les repas de midi les lundis, mardis, jeudis et vendredis, à partir du 1^{er} novembre 2021. Elle permet d'accueillir un maximum de 10 enfants de 9 à 12 ans. Le repas coûte CHF 12.-. Ce projet est pilote et sera appliqué également à Yvonand car la salle triple servira également de cantine.

M. Jérémie Cartier parle de l'eau qui arrive au robinet. L'eau est potable ; le goût désagréable est la conséquence des inondations qui avaient eu lieu à Yverdon. La commune est alimentée par le réseau de Sagenord et du Nord vaudois, et reçoit par conséquent de l'eau d'Yverdon

dans laquelle du Chlore a dû être ajouté. M. Jérémie Cartier rappelle que les travaux pour le remplacement de la chambre de rassemblement devraient commencer à la fin novembre. Il partage l'espoir de pouvoir avoir une meilleure qualité d'eau en changeant progressivement l'approvisionnement ; de Sagenord à nos sources.

M. Quentin Hostettler demande si un retour à de l'eau sans goût est annoncé.

M. Jérémie Cartier répond que pour le moment aucun délai n'est annoncé.

M. Quentin Hostettler demande si la Municipalité peut regarder avec Sagenord car l'eau coûte cher, mais elle n'est pas bonne.

M. Jérémie Cartier répond par la positive. Il ajoute également qu'avec la nouvelle chambre de rassemblement, il sera plus facile d'échantillonner nos sources. En effet, de la matière fécale animale peut encore les contaminer vu la vétusté des installations. De plus, les normes de surveillance augmentent, comme celle du taux de Chlorothalonil ; il est important que la station de pompage soit remise à des normes de modernité.

M. Frédéric Leu, syndic, ajoute qu'actuellement notre eau ne peut pas être consommée à cause de son taux en Chlorothalonil trop élevé. Préférer le Chlorothalonil au goût désagréable, n'est pas un choix que la commune pourrait prendre. Il rappelle que l'approvisionnement en eau est un énorme investissement. Actuellement l'eau coûte cher et va être amenée à coûter encore plus cher dans les prochaines années avec l'installation, par Sagenord, des doubles arrivées d'eau pour les mesures de sécurités incendies (CHF 60 millions). Actuellement, seulement 50% du village peut recevoir l'eau des sources, ainsi l'eau de Sagenord sera toujours importante, mais mélangée. Dans les années à venir, le financement de notre réseau devra être en partie pris en compte par Sagenord, lorsque le réseau sera devenu global pour toute la région.

M. Frédéric Leu, syndic, annonce que M. Eric Peguiron le responsable de la déchèterie va partir à la retraite. Un candidat s'est présenté pour lui succéder, mais il invite les habitants et habitantes de Cuarny qui ont quelques heures à leur disposition à se présenter. Il serait souhaitable que plusieurs personnes se partagent cette tâche afin d'en diminuer les charges. Le syndic évoque également que la déchèterie sera aussi amenée à évoluer ; des panneaux qui aident au tri seront installés prochainement, mais il faudra également s'attendre à de futures restrictions sur certaines collectes pour lesquelles la commune n'a pas de personnel qualifié.

Point 10 : Interventions individuelles.

Le président prend la parole. Il a reçu une interpellation au CG de Mme Ariane Briand ; L'abris du Montélaz ne dispose pas de toilettes et l'arrière se retrouve souillé par des mouchoirs. L'interpellation demande de réfléchir à une solution, comme des toilettes sèches ou chimiques. Le président explique qu'il faut que 5 membres du CG au minimum répondent à cette interpellation pour que la Municipalité se penche sur le projet. Ensuite, une proposition sera présentée au CG qui choisira de l'accepter ou de la refuser.

Le président demande que les membres qui répondent favorablement à l'interpellation lèvent la main : il y a plus de 5 membres.

La Municipalité s'engage à demander des propositions et des devis pour répondre à l'interpellation.

Le président passe la parole aux conseillers et conseillères.

M. Quentin Hostettler explique que peu de personnes avaient compris que la séance d'installation des autorités communales du 17 mars 2021, était en fait la séance d'assermentation des membres du nouveau CG. Il suggère de mettre dans un « Chouette-Info » la date de la prochaine séance du CG.

Le syndic répond favorablement.

Le président ajoute que la prochaine séance se déroulera le jeudi 16 décembre 2021, dans la grande salle de Pomy, et rappelle que les convocations au CG sont affichées au pilier public.

M. Pierre Briand suggère de créer deux adresses mails : secretaire@cuarny.ch et president@cuarny.ch afin de permettre un meilleur suivi pour les personnes exécutant ces tâches et pour que les habitants et habitantes de Cuarny s'y retrouvent plus facilement.

Le syndic acquiesce ; la Municipalité et le bureau du CG vont réfléchir à la proposition.

Il n'y a plus d'intervention.

Le président remercie les membres du Conseil Général et la Municipalité de s'être déplacé-e-s et clôt la séance à 21h33.

Pour le Bureau du Conseil Général

Le président

Raymond Morel

La secrétaire

Michèle Gendroz